

Association des Copropriétaires
Boulevard de la Cambre, 10
1000 Bruxelles
Belgique

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2020

L'an deux mille vingt, le 15 janvier, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires se sont réunis en assemblée générale chez Monsieur Alexandre de Vaucleroy au 10 Boulevard de la Cambre, 1000 Bruxelles. Les convocations ont été adressées par le syndic par courrier ou par courrier recommandé si les propriétaires n'ont pas demandé au syndic d'être convoqué par courrier simple. La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Nathalie Perault, qui en assure également le secrétariat.

Les 6 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 6 forment 1000/1000èmes de la copropriété. L'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. La liste des présences restera annexée au livre des procès-verbaux. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 557-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base. Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

Résolution 0 : Constitution du bureau et vérification du quorum

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Nathalie Perault, à l'unanimité.

1^{ère} résolution : Rapport du syndic sur l'année écoulée (point d'information)

Nous accueillons les nouveaux propriétaires du Rez-de-Chaussée (Alexandre de Vaucleroy) et du premier étage (Antoine Lebecq et Rym Kechacha) et leur souhaitons la bienvenue dans la résidence.

2^{ème} résolution : Comptes de la copropriété

- A. Approbation des comptes clôturés au 31/12/2019 (point de décision – majorité absolue)
L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver les comptes

3^{ème} résolution : Décharges à donner

- A. Décharges à donner au syndic
L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner les décharges.

4^{ème} résolution : Nomination et Reconduction statutaire et mandats

- A. Nomination du syndic
L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Antoine Lebecq en tant que syndic bénévole, pour une durée de 3 ans.
- B. Nomination du président
L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Alexandre de Vaucleroy en tant que président, pour une durée de 3 ans.

C. Nomination du ou des assesseur(s)

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Rym Kechacha en tant qu'assesseur, pour une durée de 3 ans.

D. Nomination du commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Nathalie Perault en tant que commissaire aux comptes, pour une durée de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C. Art.577-9 §1^{er}). Après lecture, les propriétaires signent avec nous.

Bruxelles, le 15 janvier 2020.

Catherine Campion

Alexandre de Vaucleroy

Corinne Chicheportich

Antoine Lebecq

Nathalie Perault

Rym Kechacha

C. Nomination du ou des assesseur(s)

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Rym Kechacha en tant qu'assesseur, pour une durée de 3 ans.

D. Nomination du commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Nathalie Perault en tant que commissaire aux comptes, pour une durée de 3 ans.

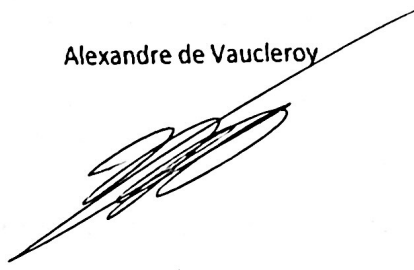
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C. Art.577-9 §1^{er}). Après lecture, les propriétaires signent avec nous.

Bruxelles, le 15 janvier 2020.

Catherine Campion

Alexandre de Vaucleroy

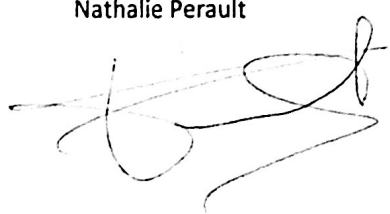


Corinne Chicheportich

Antoine Lebecq


A. LEBECQ

Nathalie Perault



Rym Kechacha



C. Nomination du ou des assesseur(s)

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Rym Kechacha en tant qu'assesseur, pour une durée de 3 ans.

D. Nomination du commissaire aux comptes

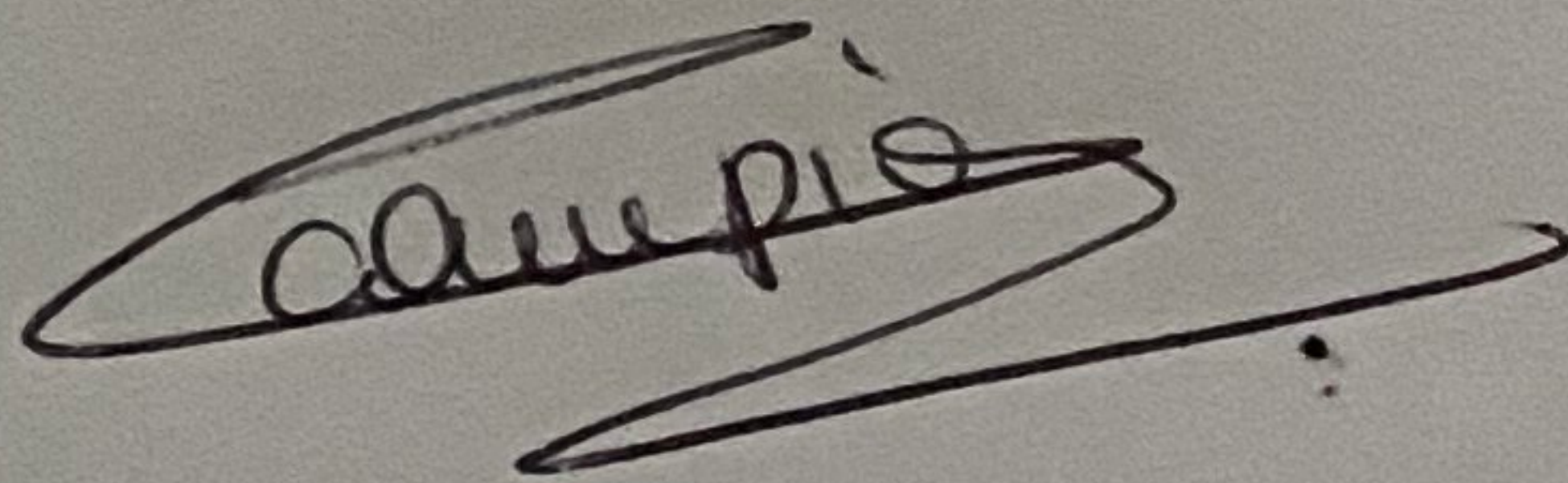
L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Nathalie Perault en tant que commissaire aux comptes, pour une durée de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C. Art.577-9 §1^{er}). Après lecture, les propriétaires signent avec nous.

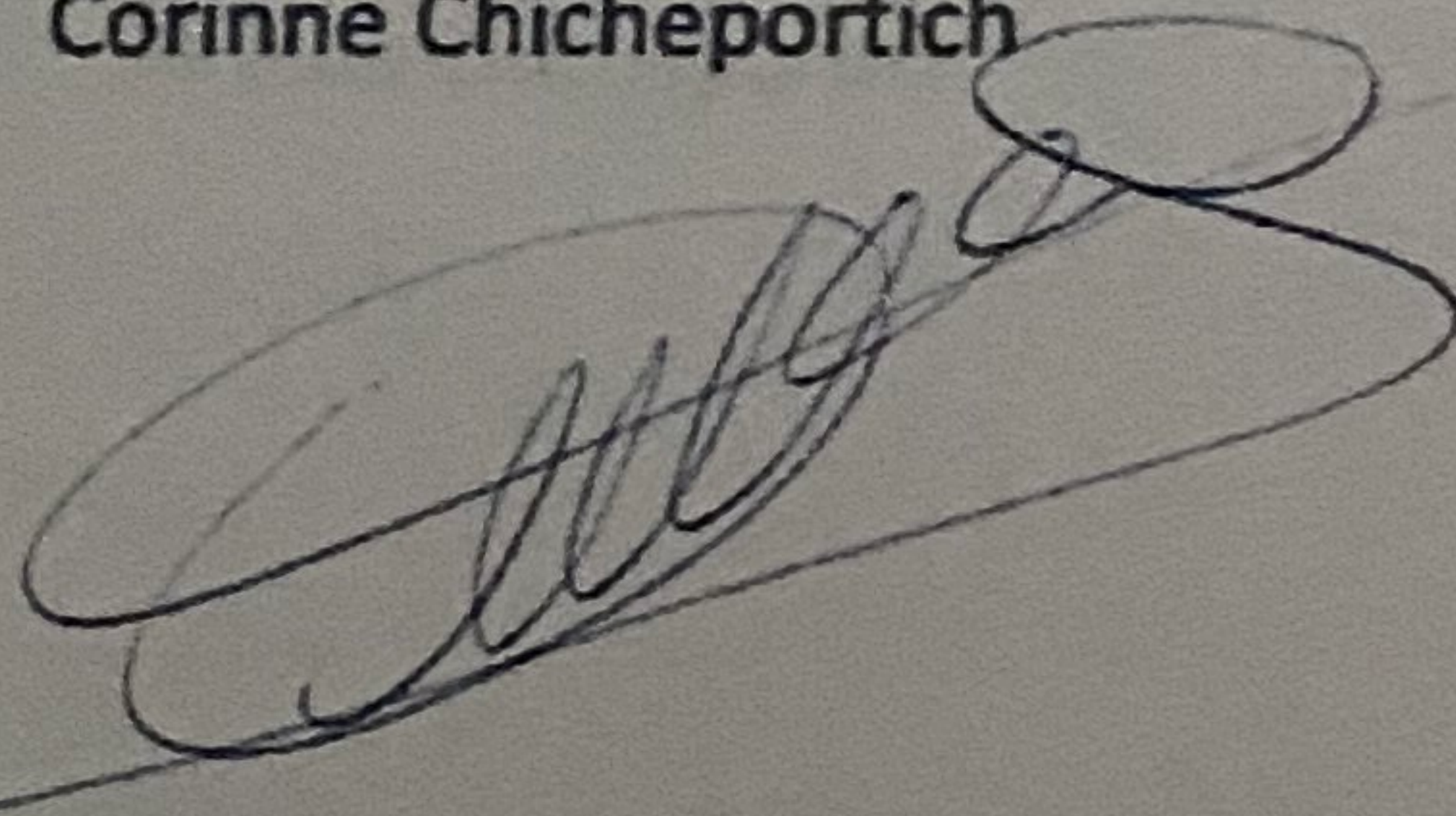
Bruxelles, le 15 janvier 2020.

Catherine Campion



Alexandre de Vaucleroy

Corinne Chicheportich



Antoine Lebecq

Nathalie Perault

Rym Kechacha